

L'inadéquation du cadre juridique des fonds d'investissement au Canada : un colosse aux pieds d'argile

Le **lundi 9 mars 2026**, de 11 h 45 à 12 h 45
Local A8-252 ou sur Teams

Le Canada s'affirme comme un pilier de l'écosystème mondial des fonds d'investissement, une influence portée par l'ascension des huit plus grandes caisses de retraite canadiennes – le célèbre « Maple Eight ». Cette reconnaissance internationale contraste toutefois avec un cadre juridique national dont l'adéquation aux réalités contemporaines des fonds d'investissement soulève des interrogations persistantes.

Gabriel Roussin-Léveillé

Doctorant à la Chaire Arendt & Elvinger Hoss Prussen en
Droit des Fonds d'Investissement (Université du Luxembourg)



INFORMATION ET INSCRIPTION

USherbrooke.ca/droit/dare

UDS Université de
Sherbrooke